

## Le cdH du Brabant wallon



### Le cdH du Brabant wallon souhaite une bonne fête à toutes les familles !

Communiqué de presse – 12 mai 2017

---

Ce lundi 15 mai, élus et militants cdH, emmenés par **André ANTOINE**, Président du Parlement de Wallonie, et **Evelyne STINGLHAMBER-VANPÉE**, Echevine à Nivelles, fêteront la **Journée internationale des Familles** en allant à la rencontre des familles, afin d'échanger et de connaître leurs préoccupations et attentes au quotidien.

Vingt-cinq lieux de rendez-vous ont été fixés partout à travers la Wallonie et Bruxelles, dont deux en Brabant wallon :

- **A Mont-Saint-Guibert**, André ANTOINE ira à la rencontre des familles coincées dans les embouteillages en leur distribuant bonbons et flyers en compagnie de Benoît THOREAU, Président du cdH-BW, et Cédric du MONCEAU, 1<sup>er</sup> Echevin à Ottignies-LLN, ainsi que d'autres mandataires locaux. L'action se tiendra au feu rouge de Corbais, sur la Nationale 4 de 7h00 à 8h30.
- **A Nivelles**, Evelyne STINGLHAMBER-VANPÉE fera pareil en compagnie d'Etienne LAURENT, Président du cdH de Nivelles ainsi que d'autres mandataires locaux. L'action se tiendra au Boulevard de la Dodaine, au niveau du Collège Sainte-Gertrude de 7h30 à 9h00.

L'occasion de rappeler les mesures déjà mises en œuvre par les Ministres cdH :

- **+6.850 places** en crèche et chez les accueillantes pour les enfants de 0 à 3 ans ;
- Allocations familiales garanties pour tous et revalorisées pour les futurs premiers enfants à partir de 2019 (**+63 euros**) ;
- **+24 millions d'euros/an** pour la rénovation des bâtiments scolaires et la création de nouvelles places dans les écoles.

De nouvelles propositions sont déposées par nos parlementaires, afin de continuer à améliorer le quotidien des familles, notamment :

- **Diminuer les tarifs des activités extrascolaires** pour permettre aux parents solos d'y inscrire leurs enfants. On sait combien ces budgets peuvent peser sur les finances d'un papa et d'une maman solo ;

- Optimiser le fonctionnement du service des créances alimentaires (SECAL) en en **relevant le plafond à 2.500 euros**, permettant ainsi de couvrir 95% des familles monoparentale ;
- **Instaurer des horaires atypiques pour les modes de garde**, afin de pouvoir mieux aider les papas et mamans solos qui ont des horaires de travail contraignants (commençant tôt et terminant tard) ;
- Assurer la prise en charge par l'Etat de **5 séances de médiation familiale**, afin de faciliter les conventions plutôt que les longues procédures judiciaires ;
- Instaurer une **communication partagée** pour les deux parents, notamment à l'école, afin qu'ils soient au courant des mêmes infos au même moment ;
- Inscrire aussi les enfants sur un **registre de résidence** dans la commune du parent n'en ayant pas la garde. Double objectif : à la fois de sécurité (informer, en cas de problème sérieux, que des enfants sont susceptibles de se trouver dans la maison), mais aussi pour permettre au deuxième parent d'avoir accès aux tarifs préférentiels (piscine, bibliothèque, etc)).

Pour en savoir plus sur nos propositions, n'hésitez pas à visiter notre site : [www.lecdh.be](http://www.lecdh.be).

**Contact : Benoît THOREAU, 0476/47.79.01**

---